

**modifiant celui du 17 août 2011 d'application de la loi
du 23 novembre 2010 sur les prestations
complémentaires cantonales pour familles et les
prestations cantonales de la rente-pont**

du 1 février 2023

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonale pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam)

vu le préavis du Département de la santé et de l'action sociale

arrête

Article Premier

¹ Le règlement du 17 août 2011 d'application de la loi du 23 novembre 2010 sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont est modifié comme il suit :

**Art. 54a Dispositions transitoires du règlement modifiant du 1er
février 2023**

¹ Les prestations en cours et les demandes déposées avant le 31 décembre 2022 sont adaptées à partir du 1er janvier 2023 selon les normes du barème modifié.

Art. 2 *Modification d'annexe*

¹ L'annexe 1 (Barème PC Famille) est modifiée conformément à l'annexe au présent règlement.

Art. 3 *Entrée en vigueur*

¹ Le Département de la santé et de l'action sociale est chargé de l'exécution du présent règlement qui entre en vigueur avec effet au 1er janvier 2023

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 1er février 2023.

La présidente:

Le chancelier:

C. Luisier Brodard

A. Buffat

Date de publication : 7 février 2023

Barème pour besoins vitaux de la famille (art. 10, al. 1, let. a loi ; art. 9 règlement)

Montants annuels en francs

<i>avec</i>	Couple	Parent seul
1 enfant	35'664	29'905
2 enfants	40'919	36'414
3 enfants	45'830	41'780
4 enfants	50'137	46'793
5 enfants	54'444	51'191
6 enfants	58'751	55'589
chaque enfant supplémentaire	+ 4'307	+ 4'398

Montants limites de la PC Familles annuelle (art. 9, al. 1 loi ; art. 9 règlement)

Montants annuels en francs

Familles avec au moins un enfant de moins de 6 ans

<i>avec</i>	Couple	Parent seul
1 enfant	35'664	29'905
2 enfants	40'919	36'414
3 enfants	45'830	41'780
4 enfants	50'137	46'793
5 enfants	54'444	51'191
6 enfants	58'751	55'589
chaque enfant supplémentaire	+ 4'307	+ 4'398

Familles avec enfant(s) de 6 à 16 ans (aucun enfant de moins de 6 ans)

<i>avec</i>	Couple	Parent seul
1 enfant	6'375	10'379
2 enfants	11'630	16'888
3 enfants	16'541	22'254
4 enfants	20'848	27'267
5 enfants	25'155	31'665
6 enfants	29'462	36'063
chaque enfant supplémentaire	+ 4'307	+ 4'398